

Sherbrooke, le 24 avril 2023
Ville de Montréal
Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation
155 rue Notre-Dame Est
Québec, H27 1B5

Au Service du greffe,

À la suite de votre consultation publique « Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire », voici deux recommandations qui répondront aux besoins socio-économiques de la communauté montréalaise tout en étant soucieuses de l'environnement.

C - Réduction de l'enfouissement des matières organiques

La gestion de fin de vie des matières organiques doit être bonifiée. En effet, elles représentent plus de la moitié des matières éliminées, soit 55%. (Ville de Montréal, 2019). Cela représente de grandes pertes d'énergies. Le compostage permet de valoriser les matières organiques, et produire de l'engrais qui est bénéfique pour les récoltes agricoles (Recyc-Québec, s.d.). À l'inverse, les matières organiques enfouies produisent un gaz constitué principalement de méthane (CH₄), dont le potentiel de réchauffement planétaire est 25 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO₂) (Recyc-Québec, s.d.). De plus, la capacité d'accueil de matières envoyées à l'enfouissement diminuera drastiquement (40%) à la suite de l'annonce de la fermeture du site d'enfouissement technique de Terrebonne (Ville de Montréal, 2019).

Afin de minimiser ces pertes, voici des mesures à mettre en place:

- Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) pour les citoyens
 - Journées et semaines thématiques: Semaine québécoise de réduction des déchets, Défi Climat, Jour de la Terre, etc.)
 - Visites de centre de tri ou de l'écocentre
 - Encourager les commissions scolaires à intégrer une formation obligatoire en GMR pour les étudiants (sujet à aborder: compostage, recyclage, consigne et déchets)

- Améliorer les installations de collecte
 - Installer plus de bacs de compostage dans les espaces publics montréalais

A - Approvisionnement responsable des entreprises

L'économie circulaire est un modèle économique qui vise à donner une deuxième vie aux matériaux utilisés à l'inverse de l'économie linéaire (traditionnelle). Les parts de matière recyclée et recyclable, ou valorisable dans la chaîne de production des entreprises doivent augmenter. Cette approche permet, entre autres, la prévention d'extraction de matières premières vierges, la création d'emplois ainsi que la réduction des coûts de production et la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (Québec circulaire, s.d.).

Afin d'encourager cette pratique, voici des mesures à mettre à place:

- Obliger les entreprises des secteurs institutionnels, commerciaux, et industriels (ICI) à participer aux symbioses industrielles (Synergie Montréal)
 - Inventorier les intrants et extrants (type et quantité de matière générée sur une base annuelle, en tonnes), et ajouter les coordonnées d'une personne-ressource par entreprise.
 - Développer une plateforme Web, accessible avec un code d'accès pour voir le répertoire des ressources. Seules les entreprises qui remplissent leur information obtiendraient la liste des ressources des autres entreprises.
 - Recruter des spécialistes en gestion des matières résiduelles afin d'accompagner les entreprises dans ces démarches
 - Taxer les entreprises qui ne démontrent aucun intérêt (absence de participation)
- Activités ISÉ
 - Animer des ateliers d'écoconception
 - Organiser des événements de réseautage pour les entreprises

Cordialement,

Nikolas Dubé-Nakata

Candidat à la maîtrise en Gestion de l'environnement
Université de Sherbrooke